



La rentrée des associations fût un succès !



Une journée pour choisir ses Activités, pas facile !

P. 25 : La crèche augmente sa superficie

P. 27 : Spectacle de Noël

SOMMAIRE

EDITO	Page 2-6
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS	Page 7-16
VIE MUNICIPALE	Page 17-24
VIE ASSOCIATIVE	Page 25-47
Numéros utiles	Page 48



EDITO

Chères Saussannaises, chers Saussannais

Des réformes majeures vont changer, voire bouleverser le fonctionnement et modifier la physionomie des collectivités territoriales et locales dans les mois à venir.

Notre commune ne pourra s'y soustraire, elle devra donc s'y préparer et s'y adapter au mieux de notre intérêt collectif.

Un petit point sur les actions menées depuis les élections que vous découvrirez au fil de ces pages.

Bonne lecture !

Joël VERA, Maire

LA METROPOLE

La communauté d'Agglomération de Montpellier m'a notifié, la délibération n°12363 du 17 juillet 2014 portant sur la saisine des conseils municipaux, pour que ceux-ci approuvent l'obtention, par la communauté d'agglomération de Montpellier, du statut de Métropole.

J'ai convié les conseillers municipaux de la commune à participer à une réunion de pré-conseil le 5 septembre 2014 pour débattre sur ce sujet.

La loi précise que « sous réserve d'un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, peuvent obtenir par décret le statut de métropole, à leur demande : les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui forment, à la date de création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région ... »

La communauté d'Agglomération de Montpellier satisfait à ces conditions car elle dispose, à ce jour, d'une population totale de 434 309 habitants et la ville de Montpellier est chef-lieu de la région Languedoc-Roussillon.

La délibération n° 12363 précise :

« ... La Métropole est le seul EPCI doté de tous les leviers pour assurer une fonction d'autorité organisatrice de l'aménagement durable du territoire communautaire et se doter d'une véritable politique de cohésion sociale. En complément des compétences des EPCI en matière de planification territoriale « SCOT » Schéma de cohérence Territoriale, « PLH » Programme Local de l'Habitat, « PDU » Plan de Déplacements Urbains, elle bénéficie en effet de leviers supplémentaires : Elle élabore le « PLUI » Plan Local d'Urbanisme intercommunal, elle a la compétence exclusive en matière de gestion des grands réseaux urbains (eau, gaz, électricité, réseaux de chaleur et de froid urbain, réseau de télécommunication) et de voirie, de l'organisation de la transition énergétique. De même, elle peut bénéficier de capacités d'intervention élargies dans le champ du logement, notamment en direction des personnes défavorisées ... ».

« Le Président Philippe SAUREL souhaite que cette transformation en Métropole soit consentie, partagée et négociée avec les maires, c'est-à-dire respectueuse de la souveraineté communale, plaçant la proximité au cœur de son projet politique et positionnant la Métropole comme une coopérative d'action publique au service des communes. Cette approche consentie et négociée de la Métropole passe par l'adoption d'un « Pacte de confiance métropolitain ». Ce pacte élaboré en conférence des maires, affirme la place centrale des communes au cœur de l'action métropolitaine et la déclinaison pratique de ce principe de souveraineté communale :

- dans des instances de décision et de concertation formalisées et élargies ;
- dans des modalités de mise en œuvre des interventions communautaires garantissant la souveraineté des conseils

Municipaux et ce notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public ;

- dans des modalités de recherche de consensus garantissant cette souveraineté communale ;
- dans la conclusion d'un protocole de coopération entre la Métropole et chaque commune ».

« Cette évolution se traduit également

- par la réaffirmation de la commune comme premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de la proximité. Les communes se verront ainsi confier les missions d'information et d'accueil des usagers jusqu'alors assurées par les maisons de l'agglomération et se verront dotées dès que possible d'un dispositif informatisé de gestion des demandes d'information et des réclamations formulées auprès de la Métropole et par elle-même.
- Elle s'incarne enfin au travers du déploiement d'une plateforme d'ingénierie au service des communes pour les appuyer dans l'exercice des compétences communales et le déploiement des compétences métropolitaines. Ce positionnement de l'intercommunalité comme coopérative d'action publique au service des communes constituera la ligne directrice de l'élaboration du schéma de mutualisation que la communauté doit élaborer avec ses communes pour le 31 mars 2015 ».
- Elle sera complétée par le lancement d'un pôle métropolitain avec les communautés de communes et d'agglomération voisines ... »

Le conseil municipal réuni le 08 septembre 2014 après en avoir délibéré,

- Rejette le lancement du processus d'obtention par l'agglomération de Montpellier, du statut de Métropole dans les conditions définies à l'article L 5217-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Rejette le pacte de confiance tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera mis en œuvre dès la création de la Métropole de Montpellier

Ce qui motive notre décision :

- Notre position initiale lors de la campagne électorale : « Voter pour nous c'est voter contre la Métropole ».

Depuis les acteurs on changés mais la législation sur les Métropoles est restée la même.

« La Métropole dotée de tous les leviers pour assurer une fonction d'autorité organisatrice de l'aménagement durable du territoire métropolitain bénéficie en effet de leviers supplémentaires : elle élabore le PLUI ... »

Certes l'approche du Président Philippe SAUREL et son engagement par l'adoption du « pacte de confiance », « d'un protocole de coopération entre la Métropole et chaque commune », tend à vouloir préserver la souveraineté communale mais cette démarche plus politique que légale ne nous garantit pas sa pérennité d'ici 2020 et au-delà.

Nous connaissons les transferts de charge de la commune vers la Métropole mais pas les transferts financiers qui restent encore à éclaircir. Sur les recettes communales transférées quel sera le mode de redistribution sur les communes ?

LA METROPOLE (suite)

Un point qui aurait mérité de plus amples explications concerne le transfert du personnel vers une plateforme d'ingénierie au service des communes. De fait les demandes d'informations, réclamations des usagers et de la commune seront formulées à la Métropole et gérées par un dispositif informatisé.

Je crains que ce fonctionnement et le manque de proximité nous transforme, nous les maires, en maillon faible et gestionnaire d'un bureau des « pleurs ». L'élaboration, d'ici le 31 mars 2014, du schéma de mutualisation à laquelle les 31 communes participeront devraient nous apporter l'éclaircissement de tous ces points.

LES EVENEMENTS METEOROLOGIQUE

Notre département et nos communes ont subi deux évènements de forte amplitude.

Pour notre commune :

Le 29 septembre 2014 de fortes précipitations nous ont amenées à une surveillance accrue de tous les cours d'eaux, barrer les routes inondées. La vigilance a pu retomber à partir de 23h00, heure à laquelle les cours d'eau ont repris un niveau normal. Le personnel technique a été mis d'astreinte pour la nuit.

Les dégâts matériels à déplorer pour cet évènement sont le restaurant du Pont de Barre (matériel de restauration) et la maison d'habitation qui le jouxte (matériel de bricolage, et électroménager) : les deux sous-sols inondés.

Le 6 octobre 2014 si les précipitations ont été de moindre intensité sur le village, les cours d'eau gonflés en amont ont vu leur côte s'élever. La Mosson a vu son niveau s'élever de 1.50ml. Nous remercions l'organisme météorologique « PREDICT » qui dès 17h00 nous a tenu informé toutes les heures jusqu'à 6h00 du matin et permis d'anticiper sur les évènements. Nous avons ainsi, dès 23h00, pu demander aux occupants de la maison d'habitation du Pont de Barre d'évacuer et ne prendre aucun risque, le niveau de la Mosson étant annoncé à un haut niveau d'alerte. La Brue quant à elle a quitté son lit route de Lavérune pour inonder la zone agricole, les habitations Font Romana n'ont subi aucun désordres.

Le personnel communal est resté d'astreinte pour la nuit. Je suis resté en alerte et présent sur la zone de la RD613 pendant tout le déroulement des secours et hélitoyage de personnes bloquées par la montée des eaux coté Fabrègues. Saluons le travail des pompiers arrivés sur site à 1h00 et renforcés dès 3h00 par deux hélicoptères de la sécurité civile.

Les dégâts matériels à déplorer pour cet évènement sont le champ de notre maraicher local qui a perdu sa récolte de tomates, le restaurant du Pont de Barre (matériel de restauration) et la maison d'habitation qui le jouxte (matériel de bricolage, et électroménager) : les deux sous-sols inondés.

La demande de classement en catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

URBANISME

ZAC « LES HORTS DE VERNIS »

Chronologie :

Le dossier de création terminé a été approuvé par le conseil municipal du 27 août 2013 et transmis pour avis aux services de la Préfecture de l'Hérault. Ce même jour est constituée la commission d'appel d'offre pour le choix de l'aménageur. Le 9 décembre 2013 le dossier de création est validé par la DREAL.

Le 16 décembre 2013 le dossier de consultation et le dossier loi sur l'eau sont approuvés par le conseil municipal. Le dossier loi sur l'eau est déposé auprès de la Préfecture de l'Hérault pour demande d'autorisation. L'appel d'offre pour le choix de l'aménageur est lancé.

Le 24 février 2014 le conseil municipal approuve la création de la ZAC.

Le 4 mars 2014 l'aménageur est choisi par la commission.

L'aménageur retenu est « ANGELOTTI-AMENAGEMENT » ce choix est entériné lors du conseil municipal du 6 mars 2014. Le dossier de réalisation peut être lancé.

Le 26 mai 2014, le conseil municipal, approuve l'engagement de la modification du PLU, il est donc envisagée de créer une nouvelle zone opérationnelle « AUz » et un règlement permettant l'opération ZAC. Cette délibération de modification du PLU est complétée conformément à la loi « ALUR » lors du conseil municipal du 26 septembre 2014.

Un comité de pilotage a été créé pour le suivi de ce dossier et se compose des membres suivants :

Pour la commune : Joël VERA, F VIDAL, RM RISSO, B GRENIER.

Pour l'aménageur : L SALLES, Hervé VANALDEWERELD

Pour la partie technique : Cabinet d'architecture P.RUBIO et H.XAVIER, CEREG F.CHRISTIN, EPSILONE F.AMPHOUX, Cabinet RBB M.BOTTREAU, KREPIS F.SOLER, SOLANUM

Pour la partie juridique et procédures :

Maitre VALETTE-BERTHELSEN Avocat

Consultants : Divers services de l'Etat.

Malgré un recours sur le dossier de la ZAC pour lequel aucune négociation n'est possible :

Nous travaillons avec Madame Andrieu représentant le Conseil Général qui participe au comité de pilotage pour les travaux sur la RD27E7 : structure du carrefour d'accès à la ZAC, la réalisation et prise en charge financièrement de la piste cyclable.

Nous sommes en attente du retour du dossier « Loi sur l'eau » complété selon la demande de la DDTM, toujours en instruction.

Le plan d'épannelage dans le périmètre de la ZAC est en cours d'élaboration.

Il est envisagé au titre de la modification du PLU de créer une zone naturelle « N » en zone AU0 pour compenser la densification de cette zone.

Le dossier de réalisation devrait être clos en mars 2015.

URBANISME (suite)

LES LOGEMENTS SOCIAUX :

Les permis de construire ont été déposés pour une bâtisse de 8 logements et un groupé d'habitation de 4 maisons par la société « M&A PROMOTION ». Le permis de construire pour 8 logements est accordé, l'autre est en attente de pièces complémentaires.

Les négociations avec les bailleurs sociaux sont en cours, dès accord les travaux pourront commencer.

L'EVOLUTION DU ZONAGE A/B/C /

Par arrêté en date du 1 août 2014, le zonage dit A/B/C de financement du logement (*plafond des loyers du dispositif de défiscalisation « DUFLOT »*) a été révisé au niveau national.

26 communes de l'Agglomération de Montpellier sur 31 voient leur zonage évoluer.

17 communes dont SAUSSAN passent en zone A

9 communes passent en zone B1

La prise en compte de ce nouveau zonage est applicable dès le 1 octobre 2014.

TRAVAUX

LA MAISON DES JEUNES :

Après une longue procédure, consécutive à la défaillance de deux entreprises, le chantier a repris un rythme d'avancement cohérent.

L'étanchéité en toiture est terminée, les armatures plafond sont posées, le carrelage en sol est en cours.

Si aucun événement indépendant de notre volonté ne vient nuire à cet avancement le bâtiment sera terminé en fin d'année.

Nous avons pu obtenir une subvention supplémentaire de l'Agglomération de Montpellier d'un montant de 30300 €, au titre du solde des P.I.C (Projet d'intérêt Communautaire), qui viendra compenser la perte de la subvention du conseil général en 2013.

L'ALLEE DU BIAU :

Nous avons renégocié les devis de travaux pour obtenir au meilleur prix la mise en œuvre d'un « enrobé » de 50 mm en lieu et place du « bicouche » initialement prévu. Ce procédé assure une meilleure stabilité et longévité.

Les travaux consisteront à la suppression des bordures béton, remise à la côte des plaques de regard et bouches à clé.

Rabotage de l'existant pour mise à la côte, imprégnation, et réalisation de l'enrobé.

Les travaux démarreront fin novembre 2014. Une signalisation sera posée dans cette impasse pour gérer le stationnement à l'ouverture et pendant les travaux.

LA PLACE DE L'EGLISE ET DU MONUMENT AUX MORTS :

C'est un chantier prioritaire estimé à un montant de 95000 € TTC pour une mise en valeur du site.

Les subventions obtenues ce jour s'élève à la somme de 29600 € TTC réparties comme suit :

TRAVAUX (suite)

- 19700 € TTC au titre du solde des P.I.C « Agglomération de Montpellier »
- 9900 € TTC Alloués par le « Conseil Général »

Nous sommes en attente de la réponse pour les autres demandes malgré nos relances.

Dans tous les cas, nous avons décidés de proroger ou annuler d'autres projets pour recentrer les dépenses à la charge de la commune sur celui-ci et lui donner priorité, le mettre en œuvre au plus tôt.

Les mises en concurrence pour les relevés topographiques, la conception et la maîtrise d'œuvre sont lancées.

LA NOUVELLE CRECHE :

Un comité de pilotage est en place avec tous les acteurs concernés par ce projet. Il est constitué des représentants suivants :

Pour la commune : J.VERA, C.VIGROUX, F.VIDAL

Pour la crèche : M. ROUDY, M.FRIBAULT

Pour l'équipe technique : lancement des mises en concurrence pour les relevés topographiques, la conception et la maîtrise d'œuvre sont lancées.

Les consultants :

« PMI » : Docteur Fourquet et Mme Bouilly Directrice

« CAF » : Mme Martinez

et autres, selon les besoins du dossier.

La modification du P.L.U prévoit de classer en zone « UC » l'assiette foncière contenant : le stade, les cours de tennis, les écoles et l'aire de jeu actuellement en zone « UD ». Cette modification permet d'augmenter la surface de plancher constructible sur ce site. ... / ...

L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage public ont commencés. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude « BEK » et les travaux réalisés par l'entreprise « SPIE ».

Les horloges astronomiques ont remplacé les détecteurs de luminosité, elles sont en fonction depuis début octobre 2014.

Les nouveaux lampadaires à « LED » seront adaptables aux mats existants et seront posés dès réception. Dans cette première étape 46 points d'éclairage seront remplacés.

DIVERS

LA RUE FONT ROMANA :

Nous avons constaté que des camions de fort tonnage empruntent cette voie à une fréquence quotidienne.

Pour y remédier nous avons, en accord avec le Conseil général, décidé de limiter le tonnage, de la RD 185^{E1} depuis le carrefour de la RD5 jusqu'au village, puis la rue « Font Romana », à 6 tonnes maximum. La rue « Coppe Cambe » accès village reste limitée à 3,5 tonnes.

Les panneaux de signalisation seront posés dès leur réception.

LE PROJET DU PIETONNIER : « Aire de jeux et rue Mistral / rue de la Tramontane.

Ce projet a été reconnu d'utilité publique, après enquête et par arrêté préfectoral du 28/07/2014.

LE PROJET DU PIETONNIER : « Aire de jeux et rue Mistral / rue de la Tramontane.

Ce projet a été reconnu d'utilité publique, après enquête et par arrêté préfectoral du 28/07/2014.

Cette décision a fait l'objet d'un recours par un propriétaire riverain. Nous souhaitons négocier, dans un premier temps, dans un climat amiable. « Un accord amiable vaut mieux qu'un long procès » mais la municipalité dans tous les cas défendra ce projet qu'elle ne compte pas abandonner.

LES CONTAINERS A VERRE :

Nous vous rappelons qu'ils sont destinés à la collecte de tous objets en verre qui doivent être déposés dans le container et non pas au pied de celui-ci.

Nous appelons à un peu plus de civisme, de respect pour les abords de ces éléments que les employés municipaux doivent nettoyer régulièrement de sacs ou cartons plein de débris de verre pour éviter tout accident. Ces débris sont dangereux et ne doivent pas s'étaler sur le domaine public.

M. Le Maire J. VERA



Mise en place des voisins vigilants ou protocole de participation citoyenne :

Saussan est une commune essentiellement pavillonnaire, très proche d'une grande agglomération. Au cours des dernières années, la première couronne montpelliéraine n'a pas été épargnée par la hausse des cambriolages. Bien qu'encore préservée, Saussan n'en reste pas moins exposée de par sa configuration aux risques de cambriolages, les petites communes comme la nôtre sont rapidement désarmées face à ce phénomène lorsqu'il s'installe sur un secteur : pendant les 6 prochaines années un Français a 1 chance sur 10 de se faire cambrioler.

Aussi il convient de nous positionner dans une logique de prévention afin de conserver une qualité de vie recherchée par les anciens habitants de la commune comme les nouveaux arrivants.

Ce dispositif est l'une des petites contributions que l'on peut apporter, il permet également de renforcer le sentiment d'appartenir à une commune, à un village : il paraît logique, dans un quartier, de veiller aux voisins lors des départs en vacances : on prend les clefs, on va arroser les fleurs, mais on se doit aussi d'acquiescer des réflexes citoyens en saisissant la gendarmerie ou police municipale en cas de problème ou de commission de délit.

Ce protocole de participation citoyenne consistera simplement à mettre en place une signalétique appropriée et dissuasive à certaines entrées de la commune, et à faire le lien entre quelques personnes bénévoles qui contacteront les autorités compétentes si un évènement anormal se produit (démarchage trop insistant, personne ou véhicule semblant faire du repérage, dégradations...). Ces référents n'auront en aucun cas vocation à intervenir directement.

Les voisins vigilants ont fait leur preuve dans de nombreuses communes, ce succès s'explique par l'action préventive et dissuasive sur les cambriolages et la petite délinquance mais aussi par le renforcement du lien social dans les quartier en faisant par exemple d'avantage attention à la petite mamie qui vit seule à seulement quelques maisons de chez soi.

Une réunion publique d'information aura prochainement lieu au centre culturel, le Commandant de la gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas, très favorable à la mise en place des voisins vigilants sur Saussan nous accompagnera dans sa mise en place.

POLICE MUNICIPALE

19 rue du colombier – 34570 SAUSSAN –

Tél : 04.99.64.63.65 / 06.71.58.43.52 – pmsaussan@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 MAI 2014

N° D 26 05 2014 1

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 12 noms pour des titulaires et 12 noms pour des suppléants;

Monsieur le Maire propose les tableaux annexés à la présente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la liste proposée par Monsieur le Maire.

N° D 26 05 2014 2

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été prévue au budget primitif 2014 pour les subventions aux associations.

Il propose la répartition suivante

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION
6574	Tennis Club	1 300.00 €
6574	Olympique Saussanais	1 000.00 €
6574	La joie de lire	1 150.00 €
6574	Les Bizounours	22 000.00 €
6574	Syndicat des Chasseurs	550.00 €
6574	Impulsion	700.00 €
6574	Foyer Rural	3 000.00 €
6574	Anciens Combattants	200.00 €
6574	Internote	1 500.00 €
6574	Club des Collectionneurs	200.00 €
6574	Empreinte et Terre	1 200.00 €
6574	A.P.E.S.A.	350.00 €
6574	Tambourin	500.00 €
6574	Association sportive du Collège de Fabrégues	150.00 €
6574	Foyer socio éducatif	100.00 €
6574	Les Gardiens de la Gardiole	100.00 €
6574	Les parents de Saussan	350.00 €
6574	K danse	200.00 €
6574	RASED	200.00 €

Monsieur le Maire précise :

- que la participation du Tennis Club à l'initiation au tennis réalisée à l'école primaire (200€) sera déduite de la subvention conformément à la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les mandats correspondants.

N° D 26 05 2014 2a

COOPÉRATIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été voté au budget primitif 2014 une enveloppe globale pour la subvention aux coopératives scolaires inscrite au compte 657361.

Monsieur le maire propose l'adoption de la répartition des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

	proposition
Coopérative scolaire maternelle	1 700€
Coopérative scolaire primaire	2 700€

Monsieur le Maire précise que la participation de la coopérative scolaire à l'initiation au tennis réalisée à l'école primaire (200€) sera déduite de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les mandats correspondants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 MAI 2014 (suite)

N° D 26 05 2014 2b

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été voté au BP 2014 une enveloppe de 3 000.00 € pour la subvention au CCAS inscrite au compte 657362.

Monsieur le Maire propose l'adoption de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et l'autorise à émettre un mandat correspondant.

N° D 26 05 2014 3

CONVENTION GRDF

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leur index de consommation.

La convention proposée par GRDF a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Hébergeur met à la disposition de GRDF des emplacements dans le (ou les) site (s) pour l'installation des équipements techniques. Les emplacements proposés feront l'objet d'une étude technique permettant à GRDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaires au bon fonctionnement de son projet.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre:

Approuve la convention de l'installation d'équipement de télérelevé en hauteur,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

N° D 26 05 2014 4

MODIFICATION N°1 DU PLU ZONE AU0 HORTS DE VERNIS CALIBRI

Monsieur le Maire expose :

Le PLU de SAUSSAN a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 08 novembre 2011.

Dans le cadre de ce PLU, le secteur des Horts de Vernis, reconnu comme un secteur privilégié pour recevoir une nouvelle urbanisation conforme aux orientations du PADD, a été classé en zone AU0 où l'urbanisation était conditionnée à la réalisation d'une opération d'ensemble, après modification du PLU.

Par délibération en date du 24 février 2014, le conseil municipal a créé la ZAC « Les Horts de Vernis » dont le périmètre épouse une partie de la Zone AU0 du PLU.

Afin de permettre la réalisation de cette ZAC, il convient donc d'engager une procédure de modification du PLU.

Il est donc envisager de créer une nouvelle zone opérationnelle AUZ dotée d'un règlement permettant l'opération ZAC.

Cette modification ne change pas les orientations définies par le PADD du PLU en vigueur. Cette modification n'aura pas non plus pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou encore une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

En conséquence, il y a lieu de modifier le PLU en vigueur.

Monsieur le Maire précise que la procédure de modification prescrite à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme permet la prise en compte de ces objectifs, et qu'il a donc décidé que soit engagée la modification n°1 du PLU.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L 123-13-1 ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 08 novembre 2011 ;

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal,

PREND acte de la décision du Maire d'engager la procédure de modification n°1 du PLU pour les objectifs définis,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes ou conventions en relation avec cette affaire.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 MAI 2014 (suite)

N° D 26 05 2014 5

ANNULATION DELIBERATION DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC – DELIBERATION N° D 04 2014 5A

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été voté au BP 2014 une enveloppe de 3 000.00 € pour la subvention au CCAS inscrite au compte 657362.

Monsieur le Maire propose l'adoption de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire et l'autorise à émettre un mandat correspondant.

N° D 26 05 2014 6

CHARTRE AVEC AGGLOMERATION POUR LE SIG (Système d'Information Géographique)

Monsieur le Maire expose qu'il y a actuellement deux logiciels en mairie pour gérer les différents éléments du cadastre :

Convexe – Logiciel qui renseigne sur les plans cadastraux, les sections, parcellaire, bâti, etc.

Visudgfp – logiciel qui renseigne le nom des propriétaires, superficie des parcelles, etc.

Le SIG regroupe ces deux logiciels en un seul. Il permet aux communes de faire des demandes précises (ex : réseaux divers, etc..). L'agglomération le met gracieusement à disposition des communes au travers d'une charte.

Monsieur le Maire rappelle que la démo est accessible à la Mairie.

Après avoir délibéré, par 14 voix pour, le conseil :

Approuve le contenu de la charte

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° D 26 05 2014 7

FORMATION POUR EMPLOI CAE

Monsieur le Maire explique que les conventions pour les agents recrutés en emploi aidé, stipulent qu'il est obligatoire de former ou de participer à une formation pour ces agents. Il a été accordé par délibération en date du 13 novembre 2012 d'octroyer la somme de 300€ pour la formation des agents recrutés en emploi aidé. Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient d'augmenter cette aide à hauteur de 500€ afin de permettre des formations plus adéquates et plus valorisantes. Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 500€ pour la participation à la formation des agents recrutés en emploi aidé.

N° D 26 05 2014 8

DEMANDE DE SUBVENTION ARS

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité précédente a élaboré un dossier de demande de subvention pour des travaux de réfection de la Place de l'Eglise. Il informe le conseil qu'il convient de faire une demande de subvention en liant la rue Courte à ce projet. En effet, le coût estimatif de ces travaux supplémentaire s'élève à 17 000.00 € H.T.

Silvain Landier demande à voir les dossiers sur la rue Courte et la place de l'Eglise, réitère sa demande de réunion de la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il a répondu précédemment à sa demande et explique qu'il s'agit seulement de demander les subventions et que les futurs travaux seront examinés ultérieurement en réunion.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- SOLLICITE une aide pour le projet de la rue Courte auprès du Conseil Général,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 JUIN 2014

N° D 20 06 2014 1

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que pour la commune de Saussan, le nombre de délégués titulaires est de 3 et le nombre de délégués suppléants est de 3. Monsieur le Maire informe qu'une liste des candidats est en sa possession : « liste Saussan » dont les candidats sont : Bernard Grenier, Anne Roux, Joël Véra, Fanny Vidal, Silvain Landier, Rose Marie Risso

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont proclamés élus :

GRENIER Bernard LISTE SAUSSAN Titulaire

ROUX Anne LISTE SAUSSAN Titulaire

VERA Joël LISTE SAUSSAN Titulaire

VIDAL Fanny LISTE SAUSSAN Suppléant

LANDIER Silvain LISTE SAUSSAN Suppléant

RISSO Rose Marie LISTE SAUSSAN Suppléant

N° D 20 06 2014 2

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Candidats : Raymond CELIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Raymond Célié en qualité de correspondant défense.

Séance du 08 SEPTEMBRE 2014

N° D 08 9 2014 1

OBTENTION DU STATUT DE METROPOLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a notifié à Monsieur le Maire la délibération n°12363 du jeudi 17 juillet 2014 portant sur la saisine des conseils municipaux pour qu'ils approuvent l'obtention par la Communauté d'Agglomération de Montpellier du statut de Métropole, par décret, en application de l'article L.5217-1 du CGCT.

La réforme territoriale souhaitée par le Président de la République et le Premier Ministre entre aujourd'hui dans une phase active. En effet, après la promulgation le 27 janvier dernier de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le gouvernement a présenté en conseil des ministres le 18 juin deux projets de loi. L'un porte sur une nouvelle organisation territoriale entraînant une montée en puissance conjointe des intercommunalités et des Régions ; l'autre porte notamment sur une nouvelle délimitation de leur périmètre. Dans ce cadre, la Région Languedoc-Roussillon serait amenée à fusionner avec la Région Midi-Pyrénées.

L'agglomération de Montpellier doit s'affirmer dans ce contexte de modernisation des territoires et saisir l'opportunité de se transformer en Métropole offerte par la loi du 27 janvier 2014. Il devient désormais nécessaire et vital que notre agglomération évolue vers le statut de métropole pour qu'elle conserve et renforce ces capacités de développement, d'aménagement et de préservation de la cohésion de son territoire dans le nouveau paysage territorial (1). Cette transformation doit être consentie et négociée avec les communes. C'est pourquoi elle sera accompagnée d'un pacte de confiance avec les maires, leur garantissant la souveraineté communale dans le cadre de la coopération intercommunale (2).

Elle sera complétée par le lancement d'un dialogue métropolitain avec les communautés de communes et d'agglomération voisines (3).

En affirmant cette perspective métropolitaine, la Communauté d'Agglomération de Montpellier assume une responsabilité historique qui l'engage bien au-delà de ses 31 communes et pour les 30 années à venir.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 08 9 2014 1 (suite)

OBTENTION DU STATUT DE METROPOLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1 - La réforme territoriale rend désormais nécessaire et vital que notre agglomération évolue vers le statut de métropole.

Les projets de loi tels que présentés par le gouvernement prévoient trois évolutions majeures :

- une réforme de la carte des régions ramenant leur nombre de 22 à 14, prévoyant notamment un regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- une montée en puissance des intercommunalités avec un changement de leur échelle à partir du 1^{er} janvier 2017 (elles devront regrouper au moins 20 000 habitants contre 5 000 aujourd'hui) ;
- un recentrage progressif des actions des conseils départementaux sur leurs compétences essentielles (compétences sociales, soutien aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours).

Ces trois axes viennent compléter la loi du 27 janvier 2014 qui offre à la Communauté d'Agglomération de Montpellier la possibilité de se transformer en métropole sur la base d'une majorité qualifiée des communes.

L'article L 5217-1 modifié par l'article de loi précité précise notamment que « sous réserve d'un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, peuvent obtenir par décret le statut de métropole, à leur demande : les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région (...) »

La Communauté d'Agglomération de Montpellier satisfait à ces conditions car elle dispose à ce jour d'une population totale de 434 309 habitants et la Ville de Montpellier est le chef-lieu de la Région Languedoc-Roussillon.

Cette transformation en métropole devient indispensable pour que notre dynamique soit portée dans le paysage territorial à venir, pour que notre communauté développe son attractivité économique et qu'elle assure un développement durable de son territoire :

- Elle est vitale pour que notre communauté, et plus largement notre territoire fassent entendre leur voix dans le paysage territorial à venir, la Métropole étant seule compétente, sous l'impulsion de la Région et de l'Etat, pour définir et mettre en œuvre la politique de développement du territoire. Elle est ainsi le seul EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) associé de plein droit à l'élaboration du contrat de plan Etat-Région (qui comporte un volet spécifique à la Métropole) et à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de développement économique et d'innovation, de transports et d'environnement, d'enseignement supérieur et de recherche.

- Elle est cruciale pour préserver et développer le rayonnement et l'attractivité économique de notre territoire, la Métropole étant seule compétente, avec la Région, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre du projet de loi portant la nouvelle organisation territoriale de la république, pour soutenir les organismes de participation à la création ou à la reprise d'entreprises, participer au pilotage des pôles de compétitivités et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie.

- Elle est essentielle pour garantir son développement équilibré de nos communes, la Métropole étant le seul EPCI doté de tous les leviers pour assurer une fonction d'autorité organisatrice de l'aménagement durable du territoire communautaire et se doter d'une véritable politique de cohésion sociale. En complément des compétences des EPCI en matière de planification territoriale SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLH (Programme Local de l'Habitat), PDU (Plan de Déplacements urbains), elle bénéficie en effet de leviers supplémentaires : elle élabore le PLU (Plan Local d'Urbanisme), elle a la compétence exclusive en matière de gestion des grands réseaux urbains, (eau, gaz et électricité, réseaux de chaleur et de froid urbain, réseaux de télécommunication) et de voirie, elle porte une responsabilité renforcée en matière d'organisation de la transition énergétique. De même, elle peut bénéficier de capacités d'intervention élargies dans le champ du logement, notamment en direction des personnes défavorisées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 08 9 2014 1 (suite)

OBTENTION DU STATUT DE METROPOLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

2 - Cette évolution doit être consentie, partagée et négociée avec les communes :

Cette transformation en métropole ne réussira que si elle est consentie, partagée et négociée avec les maires, c'est-à-dire respectueuse de la souveraineté communale, plaçant la proximité au cœur de son projet politique et positionnant la métropole comme une coopérative d'action publique au service des communes. Cinq conférences des maires ont été consacrées à ce sujet depuis le 16 juin 2014.

Cette approche consentie et négociée de la métropole passe par l'adoption d'un pacte de confiance métropolitain, annexé à la présente délibération. Ce pacte, qui a été élaboré en conférence des maires, affirme la place centrale des communes au cœur de l'action métropolitaine et la déclinaison pratique de ce principe de souveraineté communale :

- dans des instances de décision et de concertation formalisées et élargies ;
- dans des modalités de mise en œuvre des interventions communautaires garantissant la souveraineté des conseils municipaux, et ce notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public ;
- dans des modalités de recherche de consensus garantissant cette souveraineté communale ;
- dans la conclusion d'un protocole de coopération entre la métropole et chaque commune.

Elle se traduit également par la réaffirmation de la commune comme premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de la proximité. Les communes se verront ainsi confier les missions d'information et d'accueil des usagers jusqu'alors assurées par les maisons de l'agglomération et se verront dotées dès que possible d'un dispositif informatisé de gestion des demandes d'information et des réclamations formulées auprès de la métropole par les usagers et par elles-mêmes.

Elle s'incarne enfin au travers du déploiement d'une plateforme d'ingénierie au service des communes pour les appuyer dans l'exercice des compétences communales et le déploiement des compétences métropolitaines. Ce positionnement de l'intercommunalité comme « coopérative »

d'action publique au service des communes constituera la ligne directrice de l'élaboration du schéma de mutualisation que la communauté doit élaborer avec ses communes pour le 31 mars 2015.

3 - Cette évolution sera complétée par le lancement d'un pôle métropolitain avec les communautés de communes et d'agglomération voisines :

Cette évolution en métropole s'opère à périmètre constant. Toutefois, elle sera complétée par une démarche de coopération volontaire et souple avec les communautés de communes et d'agglomération voisines à l'échelle du bassin de vie et d'activité de notre territoire pour construire une culture commune métropolitaine et initier des projets partagés. Cette démarche, qui respectera les identités territoriales de chacune de ses parties prenantes, pourra se traduire, en fonction de la volonté définie en commun, par la création d'un pôle métropolitain.

Dans cette attente, et pour faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé avec l'ensemble des communautés concernées, un travail de préfiguration d'une agence de développement sera engagé. Cette agence aura notamment pour vocation de Co-élaborer avec l'ensemble des acteurs une stratégie métropolitaine en matière de tourisme, de développement économique, et plus largement de développement du territoire.

Au terme de l'alinéa 3 de l'article L.5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire pour pouvoir obtenir le statut de métropole par décret que les conseils municipaux se prononcent en faveur de ce nouveau statut à la majorité qualifiée (accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'obtention par décret du statut de métropole par la Communauté d'Agglomération de Montpellier dans les conditions définies à l'article L 5217-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le pacte de confiance tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera mis en œuvre dès la création de la Métropole de Montpellier.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire notamment la notification d'une copie de la délibération rendue exécutoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 08 9 2014 1 (suite)

OBTENTION DU STATUT DE METROPOLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est rejetée à l'unanimité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Rejette l'obtention par décret du statut de métropole par la Communauté d'Agglomération de Montpellier dans les conditions définies à l'article L 5217 -1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le pacte de confiance tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera mis en œuvre dès la création de la Métropole de Montpellier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire notamment la notification d'une copie de la délibération rendue exécutoire.

N° D 08 9 2014 2

REPLACEMENT D'UN CONSEILLER A LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission d'un conseiller municipal, membre titulaire de la commission d'appel d'offre, il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. De ce fait, Gabriel RISSO devient membre titulaire de la commission d'appel d'offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la mise en place de Gabriel RISSO en qualité de membre titulaire.

N° D 08 09 2014 3

CRÉATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le garde champêtre est venu lui faire une demande d'avancement de grade en qualité de garde champêtre chef principal.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il précise qu'il appartient de modifier le tableau des effectifs pour toute création de poste.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la création d'un poste de garde champêtre chef principal

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

REFUSE la création de poste de garde champêtre chef principal.

N° D 08 09 2014 4

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques : aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 08 09 2014 4 (suite)

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

La commune de SAUSSAN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAUSSAN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité (14 voix pour) de soutenir les demandes de l'AMF suivantes :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N° D 08 09 2014 5

DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Conformément à la délibération n°12297 adoptée par le Conseil d'Agglomération le 19 juin 2014, relative à la composition et au règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants. Il précise que le nombre de délégués au sein de la commission est égal au nombre de sièges que possède la commune au Conseil Communautaire ; soit pour la commune de SAUSSAN : 1 titulaire et 1 suppléant.

Désignation du Membre Titulaire

Fanny Vidal fait acte de candidature

Monsieur le Maire demande un vote des membres du conseil municipal.

15 membres présents - Vote pour : 15,

Désignation du Membre Suppléant

Joël Vera fait acte de candidature

Monsieur le Maire demande un vote des membres du conseil municipal.

15 membres présents - Vote pour : 15

Séance du 26 SEPTEMBRE 2014

N° D 26 09 2014 1

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Monsieur le Maire rappelle qu'Hérault Energies perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) au lieu et place de la commune depuis le 1^{er} janvier 2012 et l'entrée en vigueur de la Loi NOME.

Hérault Energies suivant la délibération en date du 26 septembre 2012, reverse actuellement à notre commune un produit de TCCFE équivalent à celui perçu en 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par l'article 18 de la loi de finances rectificative (LFR) du 08 août 2014, si un syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, désormais ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune et prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 26 09 2014 1 (suite)

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Vu le courrier d'Hérault Energies du 08 septembre 2014, informant la commune que sera soumis au comité syndical du 16 septembre 2014 un projet de délibération approuvant le reversement de 75% du montant de la TCCFE perçue sur le territoire des communes de moins de 2000 habitants.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir d'Hérault Energies un reversement de la TCCFE à hauteur de 75 % du montant de la taxe perçue pour le compte de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour dont 3 pouvoirs :

- Approuve le reversement en 2015 de 75% de la TCCFE perçue par Hérault Energies sur le territoire de la commune de Saussan, selon les modalités de versement arrêtées par Hérault Energies.
- Précise que cette délibération sera transmise aux services fiscaux au plus tard quinze jours après la date limite prévue pour son adoption (30 septembre 2014).

N° D 26 09 2014 2

MODIFICATION N°1 DU P.L.U. – EXTENSION DES OBJECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2014, le conseil municipal avait pris acte de sa décision d'engager la procédure de modification n°1 du P.L.U. dont l'objectif était de reclasser la zone « AU0 » du P.L.U. située dans le périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis » créée le 26 février 2014, en nouvelle zone opérationnelle « AUz » dotée d'un règlement permettant cette opération ZAC.

Il est toutefois depuis apparu nécessaire d'apporter au P.L.U. en vigueur des modifications supplémentaires ayant pour objet :

- D'envisager la reclassification des autres parcelles situées dans la zone « AU0 » du P.L.U. mais non comprises dans le périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis » ;

- D'envisager un changement de zonage et de règlement sur le secteur des équipements sportifs de la commune dont leur délocalisation est envisagée afin de permettre la réalisation d'équipements, de services et d'activités dans le centre du village ;

Ces modifications nouvellement envisagées ne changent pas les orientations définies par le P.A.D.D. du P.L.U. en vigueur et la procédure de modification prescrite à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme permet la prise en compte des objectifs précités.

Monsieur le Maire précise en outre qu'en application de l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme dans sa rédaction issue de la Loi ALUR du 24 mars 2014, il convient de démontrer que l'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU0 » située dans le périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis » créée le 24 février 2014 en vue de sa reclassification en zone opérationnelle « AUz » est justifiée au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et, de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est justifiée au regard des besoins en logements sur la Commune.

Le P.L.U. approuvé le 08 novembre 2011 permet uniquement du réinvestissement urbain notamment avec quelques espaces libres dans la zone urbaine.

Le secteur des « Horts de Vernis » qui a fait l'objet d'une orientation d'aménagement a été « bloqué » dans l'attente d'études pour une opération d'ensemble.

Aujourd'hui, la ZAC a été créée par délibération du 24 février 2014 et il devient urgent notamment pour le fonctionnement des écoles, de permettre l'accueil des nouveaux habitants.

Actuellement la commune ne dispose plus de foncier suffisant pour atteindre les objectifs fixés par le programme local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

En effet, les objectifs dudit programme 2007-2012 fixaient 60 logements (soit 10 par an en moyenne).

Seuls 13 logements (2 par an) ont été réalisés sur cette période soit un taux d'atteinte des objectifs de 22 % seulement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 SEPTEMBRE 2014 (suite)

N° D 26 09 2014 2 (suite)

MODIFICATION N°1 DU P.L.U. – EXTENSION DES OBJECTIFS

Le nouveau Programme Local de l'Habitat 2013-2018 adopté le 27 novembre 2013 fixe à nouveau un objectif pour la Commune de 60 logements sur cette période.

La réalisation des premières tranches de la ZAC des « Horts de Vernis » sera donc de nature à permettre à répondre à cet objectif ainsi qu'à permettre un rattrapage du déficit de production antérieur.

Enfin, la faisabilité opérationnelle de cette opération est validée, puisque la commune a engagé une procédure de ZAC dont le dossier de création a été approuvé le 24 février 2014.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU0 » sur le périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis » s'inscrit donc dans la suite de ce processus de décisions et va permettre la bonne réalisation du projet d'aménagement de la ZAC des « Horts de Vernis ».

Le conseil municipal, par 12 voix pour dont 3 pouvoirs et une voix contre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article L 123-13-1,

Vu le P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 08 novembre 2011,

Vu la délibération du 26 mai 2014 prenant acte de la décision du Maire d'engager la procédure de modification n°1 du P.L.U. concernant la zone « AU0 » ouvrant le périmètre de la ZAC des « Horts de Vernis » créée par délibération du 24 février 2014 ;

Vu les nouveaux objectifs tels que présentés par Monsieur le Maire pour intégrer la procédure de modification n°1 du P.L.U. ;

PREND ACTE de la décision de Monsieur le Maire d'étendre la procédure de modification n°1 du P.L.U. aux nouveaux objectifs ainsi définis ;

JUSTIFIE l'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU0 » des Horts de Vernis » au regard des faibles capacités d'urbanisation encore inexploitées en zone urbanisée du P.L.U. et de l'avancement de la réflexion sur l'aménagement du secteur des « Horts de Vernis » qui ont conduit à la création de la ZAC des « Horts de Vernis » par délibération du 24 février 2014 ;

JUSTIFIE le changement de zonage et de règlement sur le secteur des équipements sportifs de la commune dont leur délocalisation est envisagée afin de permettre la réalisation d'équipements, de services et d'activités dans le centre du village ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes ou conventions en relation avec cette affaire ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera soumise au contrôle de la légalité de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE MUNICIPALE

Commission Culture & Patrimoine & Environnement

Membres de la commission :

B.GRENIER - G.RISSO - J.BERNON - S.LANDIER

CULTURE : ci-après quelques informations sur les projets et état d'avancement du sujet.

Etat des lieux du Centre culturel.

Planification de l'occupation des salles.

Constitution du nouveau règlement intérieur du Centre Culturel.

Elaboration du nouveau formulaire de demande de subvention.

Réflexion et prospection pour la mise en place d'une prochaine saison culturelle.

CORRESPONDANT DEFENSE

Notre conseiller Raymond CELIE a été désigné par délibération, en tant que correspondant défense. Cet élu a vocation à développer le lien Armées-Nation.

Il est à ce titre pour notre village de Saussan, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Ci-après une photo souvenir de la réunion du 30 septembre, 2014, journée d'information Correspondants défense à laquelle il a participé.



VIE MUNICIPALE

Commission Enfance & Jeunesse

Membres de la commission :

C.VIGROUX - M.HOUVENAGHEL - M.GANGA - A.ROUX - A.SIINO - B.GRENIER - N.SOLBES

BILAN AU 12 OCTOBRE 2014

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNE :

Un comité de pilotage composé de Mr le Maire, Christine VIGROUX (adjointe enfance jeunesse sport), Fanny VIDAL (adjointe aux finances), Jordane Madeuf (référente CAF), Anthony BIGARRE (ALAE/ALSH) et Sandrine RIBOUR (employée comptabilité mairie) a été créé afin d'assurer une concertation des différents acteurs ainsi que la sécurisation des informations et des comptes.

Le contrat enfance jeunesse 2014-2017 a été rédigé et soumis pour approbation au Directeur de la CAF en octobre 2014.

Ce nouveau contrat permettra de lancer une nouvelle dynamique enfance jeunesse sur la commune d'une part et d'engager la construction d'une nouvelle crèche.

CRECHE :

Les travaux d'extension de la crèche ont été finalisés en septembre. Les enfants et le personnel peuvent désormais bénéficier d'une superficie complémentaire : dortoir et espace jeux.

Deux réunions ont été menées pour le lancement du projet de construction de la nouvelle crèche.

Un groupe technique composé de Monsieur le maire, Madame VIGROUX, Monsieur Roudy, président de la crèche, Madame FRIBAULT, directrice, les acteurs CAF et PMI travailleront sur ce projet.

La nouvelle crèche devrait accueillir 25 à 30 enfants, en équivalent temps plein (actuellement 16).

Les enfants bénéficieront de locaux neufs, dans le respect de toutes les normes d'hygiène, de sécurité et de confort.

Nous faciliterons le quotidien des parents en rassemblant sur un même lieu écoles et crèche

MDJ :

La nouvelle MDJ ouvrira ses portes en début d'année 2015.

L'équipe municipale et Jordane MADEUF, MDJ travaillent sur une offre diversifiée des activités et de nombreuses animations culturelles (cinéma, théâtre..), sportives (tournois multi sports, rencontre avec les communes du territoire), ludiques et thématique (soirées à thèmes, réunions sur les risques : alcool, drogue, addictions aux jeux...).

Tous les enfants de 11 à 17 peuvent rejoindre la MDJ dès maintenant !

ECOLE :

L'équipe municipale a participé aux conseils d'écoles les 10, 12 juin et 16 octobre.

Nous restons très attentifs aux remarques, observations des directrices, des enseignants et des représentants des parents d'élèves.

La classe de Madame Aussaresses, est équipée de nouveaux rideaux depuis les vacances scolaires de la Toussaint.

Pour la cantine, nous veillons à la qualité et à la diversité des produits.

Le traiteur, s'engage à nous livrer des produits de fournisseurs locaux (fruits, viande..) ainsi que des produits fermiers (yaourts, fromages...).

Nous notons une amélioration globale de la prestation. Chaque semaine, Fabienne Léal, nous fait un retour sur les mets appréciés ou non par vos enfants.

Nous mènerons une enquête qualité, avant le lancement de l'appel d'offre pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Toute la commission est au service de vos enfants et de votre famille !

VIE MUNICIPALE

Commission CCAS

**Membres de la commission : M.GANGA - M.HOUVENAGHEL - A.ROUX - F.DENIAU -
C.VIGROUX - R.CELIE
R.BENAUD - J.BIREAU - G.EYMERI - A. PAYRAT - N.SERANE -
D.SIGNOREL**

Présentation

Le **C.C.A.S. de SAUSSAN assure aux habitants**, quel que soit leur âge, leur condition sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, **un service public au plus proche de leurs préoccupations.**

Permanences : Les mercredi : 9h30 - 10h30 Sauf en période de vacances scolaires

LES SERVICES

LE SERVICE D'ACCUEIL

- Accueil, écoute et orientation des usagers.
- Permanence assurée par Muriel Ganga (vice présidente du CCAS) tous les mercredis matin de 09h30 à 10h30 (hors vacances scolaires) ou sur RDV (contacter la mairie).

LE SERVICE D'AIDE SOCIALE GENERALE

- Il reçoit, écoute, informe toute personne en situation de détresse
- Il instruit, pour le compte du Conseil Général de l'Hérault, les dossiers d'aide aux personnes âgées ou handicapées (placement dans les structures adaptées, demandes d'aide ménagère et de frais de repas) et les enquêtes d'obligation alimentaire
- Il remet les notifications de décision des commissions d'admission à l'aide sociale
- Il instruit les demandes d'aide relevant des compétences d'intervention du C.C.A.S., et les présente à la commission de secours interne (secours financiers, avances remboursables, tickets alimentaires, tarifs modulés cantine/garderie, aide aux vacances ...)

Quelques Informations :

Forum Handijob le 18 novembre à la mairie de Montpellier de 09h00 à 17h00

Le forum handijob est un forum emploi à destination des personnes en situation de handicap, l'accès est gratuit, 60 entreprises seront présentes, ainsi que des associations d'aide aux personnes, mais aussi des centres de formation.

Des ateliers de coaching sont prévus avec inscription au préalable.

Pour plus d'information vous pouvez consulter les sites de l' **AGEFIP** et de **CAP EMPLOI**.

Des 'flyers' seront disponibles en mairie début novembre.

Atelier mémoire séniors

Le CCAS en partenariat avec l'association des séniors de Saussan organise un atelier mémoire animé par Emilie Corre de l'ADMR le mercredi 05 novembre 2014 de 15h00 à 16h00 au centre culturel. **Il a été suivi d'un goûter .**

VIE MUNICIPALE

Maison des jeunes



Maison des Jeunes

11 rue de la Mairie - 34570 Saussan

Tel : 04.67.50.75.58. / 06.30.69.43.70.

Mail : prj.saussan@yahoo.fr

La Maison des Jeunes en quelques mots :

La Maison des Jeunes, est un espace pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans et en priorité issus de la commune. C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant les vacances scolaires... **La MDJ est un accueil libre pendant les temps d'accueil et un lieu d'activités (avec autorisation parentale pour les sorties).** L'adhésion annuelle est obligatoire pour venir à la MDJ.

Maison des Jeunes de Saussan

06.30.69.43.70



Mardi
17h - 19h Accueil

Mercredi
14h - 17h Atelier pré-ados
17h - 19h Accueil ados

Jedi
17h - 19h Accueil

Vendredi
17h - 19h Accueil pré-ados
19h - 21h Accueil ados

Samedi
Sur projet (s)

Condition : être adhérent à la Maison des Jeunes
Attention ! Les horaires peuvent être modifiées en fonctions des projets (sorties, soirées à thèmes, rencontres intercommunales...) et pendant les vacances!!!

Maison des Jeunes
11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.50.75.58. / 06.30.69.43.70.
mail : prj.saussan@yahoo.fr

Mairie de Saussan
13 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.47.72.32. / fax : 04.67.47.68.03.
mail : mairie-de-saussan@wanadoo.fr



Des animateurs sont mis à disposition par la Mairie pour t'aider à mieux vivre dans ton village et découvrir des expériences même les plus originales...

En bref, la Maison des Jeunes peut t'aider :

- à mieux organiser tes temps libres,
- à rencontrer des jeunes qui ont les mêmes envies que toi dans la commune et ailleurs,
- à découvrir des activités sportives et culturelles, à relever des défis (aide aux projets : manifestation, voyage, bivouac...),
- à trouver des infos et/ou un soutien (formation, orientation, santé, logement...), à faire des sorties (ciné, patinoire, concert, bowling, spectacle et exposition...).

Quelques projets de la Maison des Jeunes : participation à la vie locale, chantier-loisirs, rencontre intercommunale, séjours...

VIE MUNICIPALE

Maison des jeunes (suite)

Un œil sur l'été !

Activités, sorties, soirées à thème, rencontres intercommunales... :

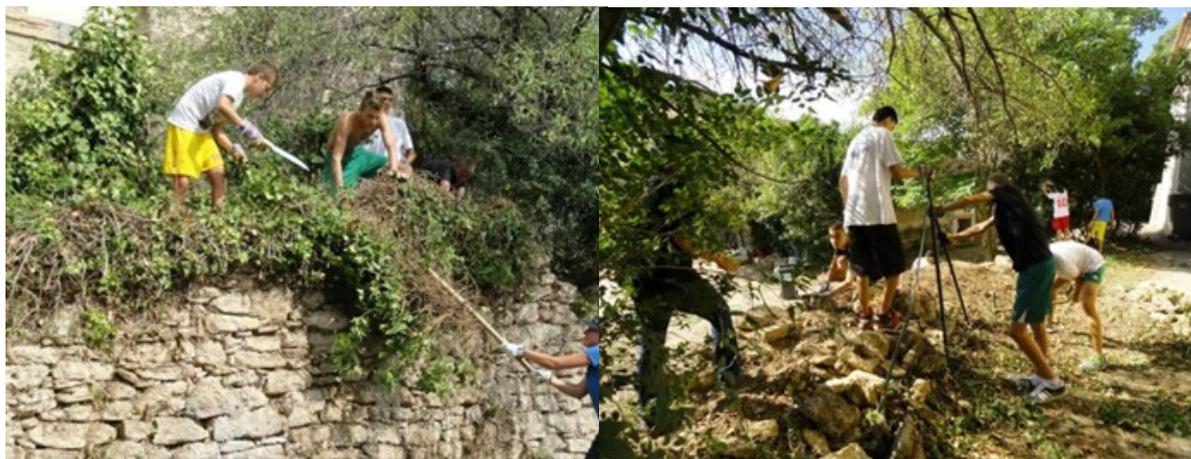


VIE MUNICIPALE

Maison des jeunes (suite)

Un œil sur l'été !

Le chantier-loisirs d'été :



VIE MUNICIPALE

Maison des jeunes (Suite)

Actions à venir !

Depuis la rentrée les ateliers du Mercredi sont lancés :

Maison des Jeunes de Saussan
06.30.69.43.70

Atelier(s) du Mercredi !
14h / 17h

Atelier artistique
graf, pochoir, customisation d'objet, paper toys, conception d'affiche, création texte, photos ou vidéo...

Atelier sportif
jeux sportifs au stade ou au terrain omnisport!

Condition : être adhérent à la Maison des Jeunes.

Maison des Jeunes
11 rue de la Mairie - 34530 Saussan
tel : 04.67.50.75.58 / 06.30.69.43.70
mail : prj.saussan@yahoo.fr

Mairie de Saussan
13 rue de la Mairie - 34530 Saussan
tel : 04.67.47.72.32 / fax : 04.67.47.68.03
mail : mairie.de.saussan@wanadoo.fr



Les soirées à thème du Vendredi : Chaque vendredi de 17h à 21h, les soirées sont définies avec les jeunes (par exemple poker, jeux de société, repas sur inscription, film et débat ...).



Les actions à venir s'organisent, et les vacances d'automne se rapprochent. Nous rappelons aux jeunes que ces projets seront mis en place avec leur participation ! N'hésitez pas à formuler vos envies... pour les organiser avec nous !

VIE MUNICIPALE : DIVERS



NOUVEAU PLAN VIGI-PIRATE

Le plan a été rénové pour mieux anticiper et répondre à la complexité croissante de la menace terroriste, et associer plus largement tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre : l'Etat, les opérateurs, les collectivités et l'ensemble des citoyens.

Retrouvez toutes les informations sur site :
<http://www.risques.gouv.fr/menaces->

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

R.D.V. A 11H Devant la Mairie

Le cortège partira vers le monument aux morts où la cérémonie démarrera à 11h30.

Après la commémoration un apéritif sera offert par la Municipalité.

VIRUS EBOLA

Virus EBOLA : retrouvez toutes les informations sur site
www.social-sante.gouv.fr

Numéro vert : 0800 13 00 00

Etat-civil

MARIAGES:



GARONNE Laure et BAILLON Pierre le 23 AOÛT 2014



CAMPINS Gérard et BALDY Marie Christine le 6 SEPTEMBRE 2014

PAINBLANC Arnaud et SALEM Agathe le 30 AOÛT 2014

NAISSANCE :

MOLTINI Eden le 17 mai 2014
GELY Mathis le 28 mai 2014
UAN Sasha le 2 juin 2014
BARAHONA Yanis le 17 juin 2014
CHARLES PALOMA le 21 août 2014

DECES

ROCCA Gloria épouse CORTES le 21 juin 2014
LAMARQUE Catherine Marie le 03 Octobre 2014
JEANJEAN Christian Louis Raymond le 15 Octobre 2014
VIDAL Henri Maurice le 16 Octobre 2014

VIE ASSOCIATIVE

La crèche associative « Les Bizounours »

Nouveauté rentrée 2014-2015 : La crèche augmente sa superficie d'accueil pour le confort des enfants : nouveau dortoir et salle de jeux depuis le mi-octobre 2014.



La livraison des deux préfabriqués s'est réalisée le vendredi 12 septembre et a nécessité l'intervention d'une grue de 50 tonnes pour les faire passer au-dessus des bâtiments jouxtant la mairie. Cette périlleuse opération a nécessité la fermeture pour quelques heures de l'accès aux rues longeant la mairie.

La livraison et la réservation de la grue n'ayant pu se faire pendant les congés d'été, nous tenons encore une fois à remercier les parents de leur compréhension quant à la fermeture exceptionnelle de la crèche pour la journée du 12 septembre.

L'espace en plus est destiné à accueillir un dortoir et une pièce à vivre pour les plus petits. L'intérieur de l'espace a été aménagé : réalisation d'une cloison, climatisation, peinture et enfin réinstaller les clôtures définitives.

Les enfants ont pu l'investir mi-octobre. Le bureau et l'équipe de la crèche tiennent aussi à remercier une nouvelle fois l'équipe municipale pour son écoute et son suivi du chantier en cours.

Pour cette rentrée, la crèche accueille en tout 21 enfants, encadrés par une équipe de 8 professionnelles petite enfance, tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice **Mme Fribault**.

Pour l'association de parents de la crèche « Les Bizounours »

Le Président

Contact : Crèche « Les Bizounours », 2 Rue de la Mairie 34570 Saussan

Téléphone : 04 67 47 66 25

lesbizounours@orange.fr

VIE ASSOCIATIVE



Charlie CHAPLIN : « Le rire est le chemin le plus direct entre les personnes ! »

Depuis plus de 8 ans, **le Clown du spectacle** est implanté à Saussan. Le village et lui, ont de belles relations illustrées par bien des moments chaleureux, diverses représentations naturellement mais aussi des participations à des spectacles de rue, des carnivals, des réunions de Noël, des Téléthons, des rencontres animées avec et pour les élèves... Notre compagnie, en dehors des spectacles que lui demandent diverses collectivités, répond volontiers aussi à des interventions de solidarité.

Né auprès des enfants hospitalisés, **le Clown du spectacle** n'a jamais oublié que sa mission principale était de faire rire les petits et les grands.

Nous profitons de cet article, pour remercier du don reçu par le Président de l'Association du Coucaïrous après sa dissolution.

Nous avons admiré la vitalité de la tribu Coucaïrous ; nous avons eu le plaisir de participer à des animations dont elle était l'attraction principale. C'est avec regret que nous avons appris cette décision. Souhaitons que la famille totémique retrouve vite une nouvelle vie !

Notre palette brille de bien des teintes et nous l'enrichissons toujours.

Nos créations :

« **Méli-Mélo de clowns.** ». Pour 4/8 ans. Durée 50 min.

Un bouquet de saynètes pour 4 clowns.

« **Carmen...dis moi que tu m'aimes** ». De 12 à 99 ans. Durée 1h 15.

Un paisible quidam face à une Carmen provocante, qui aime, séduit et s'esquive.

« **Mélodies en Clown majeur** ». A partir de 9 ans. Durée 1 h 10.

Un violon des rues importun pour un citoyen bien tranquille.

« **Humour, Amours et Fantaisies** ». (Solo de Clown.) De 12 à 99. Durée 55 min.

Peppino seul en scène. Les péripéties d'un artiste peintre.

« **La vie intime du Commandant Couchtot** ». De 10 à 99 ans. Durée 1 h.

Clownesque et burlesque. Lui, c'est le commandant Couchtot, l'aventurier des océans ; elle, c'est Nénette, la routarde. Un couple improbable et déjanté.

VIE ASSOCIATIVE



SUITE



Nos rendez-vous à Saussan pour 2014/2015 :

- *Dimanche 18/01/2015 à 18 h "Carmen... dis moi que tu m'aimes"
- *Dimanche 15 /02/2015 à 18 h Humour, Amour et Fantaisies.
- *Dimanche 15/03/2015 à 17 h 30 Mélodies en Clown majeur.
- *Dimanche 12/04/2015 à 18h30 La vie intime du Commandant Couchtot.

CONTACTS : Centre Culturel 6 rue de l'Abreuvoir 34570 Saussan Tél. : 06 26 41 23 79

e-mail : clownduspectacle@gmail.com

Blog : leclownduspectacle.midiblogs.co



SPECTACLE DE NOEL

"La vie intime du commandant Couchtot

Un homme.....Une femme.....air connu,
Lui, c'est le commandant Couchtot, l'aventurier des
océans à bord de son bateau la 'Calispo'
Elle, c'est Nénette la routarde....
Un couple improbable et déjanté.
Ils se rencontrent à un arrêt de bus, en attendant un bus
qui ne s'arrête jamais!!!
Affamée, elle suit le Commandant chez lui.
Les quiproquos se multiplient, Couchtot saura séduire
Nénette et lui présentera son fils adoptif, Momo le
poisson rouge
Dix ans plus tard, un drame survient : MOMO a disparu,
Nénette est désespérée
Couchtot bravera la tempête pour aller à sa recherche :
retrouvera-t-il le poisson rouge ?
Vous le saurez en venant voir ce couple burlesque et
passionné
Ils partageront avec vous rires et émotions
jusqu'au dénouement final

Le Cdt Couchtot : Jean-Pierre FREZES
Nénette : Aghès BRALERAIT
Scénario : Claude Traver,
Jean-Pierre Frèzes
Costumes & Décors : "Le Clown du spectacle"

Son / Lumières : Daniel Arnal,
Robert Gil,
José Grévellec

Un spectacle tout public
Durée 1h00,

Le 13 décembre 2014

au Centre Culturel à 17h30 (durée 1h10)

Suivi d'un goûter pour les enfants

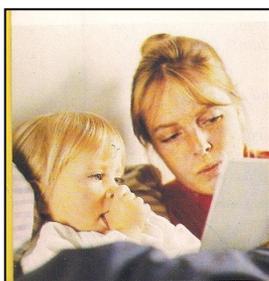
Le père Noël sera présent en fin de spectacle



En collaboration avec la municipalité

VIE ASSOCIATIVE

La bibliothèque municipale et la joie de lire



Les tout-petits comme les grands ont besoin d'histoires Des histoires, il y en a pour tous à la bibliothèque:

Albums, BD, romans divers: roman policier ou du terroir, de 100 pages ou de plus de 1000, qui donnent envie de sourire ou de pleurer...

- 130 nouveaux ouvrages viennent d'être empruntés à la médiathèque départementale, notamment des ouvrages pour la jeunesse de Michel Piquemal .

- nous envisageons de faire rapidement l'achat de BD et de romans de la rentrée, comme d'habitude, nous attendons vos suggestions .

Tous ces ouvrages sont à votre disposition, venez les emprunter!

La bibliothèque propose aussi des animations:

le 21 novembre rencontre avec Michel Piquemal auteur de nombreux livres pour la jeunesse, originaire de Béziers, il nous présentera **dès 18 heures** quelques uns de ses ouvrages jeunesse et leurs histoires

et à 21 heures son ouvrage " les mots de l'Occitan " qui met notamment en évidence les emprunts du Français à la langue d'Oc.

Bébé-lecteur pour les tout-petits (1 an à 3 ans)

Voici nos rendez-vous du dernier trimestre 2014 , tous à **10 heures**

-18 sept : lectures - 6 oct. : contes, lectures - 6 et 13 nov.: Festi-petits

11 déc. : lectures

Merci de nous prévenir de votre participation **Tel: 04 67 47 50 33**

email: bibliotheque.saussan@wanadoo.fr



La bibliothèque participe comme l'an dernier aux ateliers en lien avec les nouveaux rythmes scolaires:

Elle accueille des élèves de maternelle et du primaire les lundis et vendredis pour leur faire découvrir les livres et leurs histoires à travers des lectures d'albums, de romans ou des contes...

Elle invite les enfants à écouter des histoires.

Le temps des histoires est un temps merveilleux : chacun se laisse envelopper par les sonorités, le souffle et très vite c'est l'imagination qui emporte dans un monde où "impossible est impossible". où les animaux parlent mieux que les hommes. Ainsi se développe un savoir qui ne peut pas se dire autrement, un savoir qui est du domaine du ressenti, une intelligence sensible.

Nouveaux horaires : lundi, mercredi et vendredi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h

Club des Collectionneurs « Vène & Mosson »

Lorsque vous lirez ce texte vous aurez noté que, comme chaque année, notre Club était présent à la rentrée des Associations organisée par la municipalité de SAUSSAN.

A cette occasion, nous nous sommes mis à la disposition des personnes qui nous ont interrogé, soit sur la valeur des timbres en leur possession, soit sur comment organiser une collection etc.

Nous avons, en particulier, rencontré la Directrice de l'école pour lui proposer notre aide à la suite du concours sur la philatélie que les élèves ont remporté, s'attribuant au passage, le premier prix, récompensé, nous a dit Monsieur le Maire, par l'attribution d'un beau classeur offert par la municipalité et qu'il serait dommage de laisser dormir dans un placard. Certains visiteurs nous ont même proposé de nous donner des timbres dont nous ferons bénéficier les enfants qui s'intéressent à la philatélie.

Une exposition a été présentée au Centre culturel, le samedi 25 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, avec à 17 h une projection vidéo. **Le thème de cette exposition était : La Polynésie**, elle a été prolongée le dimanche 26 octobre de 9 h à 12 h.

Dans le courant du mois de novembre, nous vous proposerons pour commémorer ensemble, l'anniversaire de la **Première Guerre mondiale 1914-1918, une exposition au Centre culturel de Saussan. Les 5, 6 et 7 décembre 2014 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, et le dimanche 7 décembre de 9 heures à 12 heures. Le 5 décembre après-midi sera réservé aux écoles.**

Le 6 décembre après 18 heures un apéritif sera offert par la Municipalité en collaboration avec « Vène & Mosson ». Entrée gratuite.

Une exposition, sur ce sujet, vous sera présentée à partir de cartes postales, de timbres et de documents, que notre ami Jean-Luc HENRY, membre du club, a su rassembler pour l'occasion.

Si vous voulez nous rejoindre, nous nous réunissons tous les troisièmes mercredis au Centre culturel de 18 à 20 heures.

Contact : Michel BOUDIER 04 67 47 72 76

VIE ASSOCIATIVE

TENNIS-CLUB

Une nouvelle saison commence.

Les entrainements des adultes et des enfants ont repris. Les inscriptions sont encore ouvertes auprès d'Anne Buchel (monitrice BE), le mardi, mercredi et vendredi.

Vous pouvez la contacter au 06 64 70 29 04.

Le nouveau bureau a pris ses fonctions :

Monsieur Frédéric Raspaud (0686129282) - Président.

Madame Liana Hamet - Trésorière.

Monsieur Jean-Marie Laureys - Secrétaire

ainsi que sept autres membres actifs.

Nous tenons à remercier l'ancien bureau pour son investissement et pour son accompagnement.

Les compétitions ont débutées fin septembre :

- 1) Coupe d'Automne pour les dames
- 2) Championnats seniors pour les messieurs.

Anne Buchel a proposé des stages de tennis ouverts à tous (adultes et enfants) aux vacances de la Toussaint du 20 au 24 octobre.

Pour les nouveaux adhérents prenant des cours avec Anne, nous vous informons que le Club a offert un stage gratuit pendant les vacances scolaires.

Nous vous souhaitons une très agréable et performante année sportive !

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir découvrir l'activité.

Sportivement.

Le Bureau

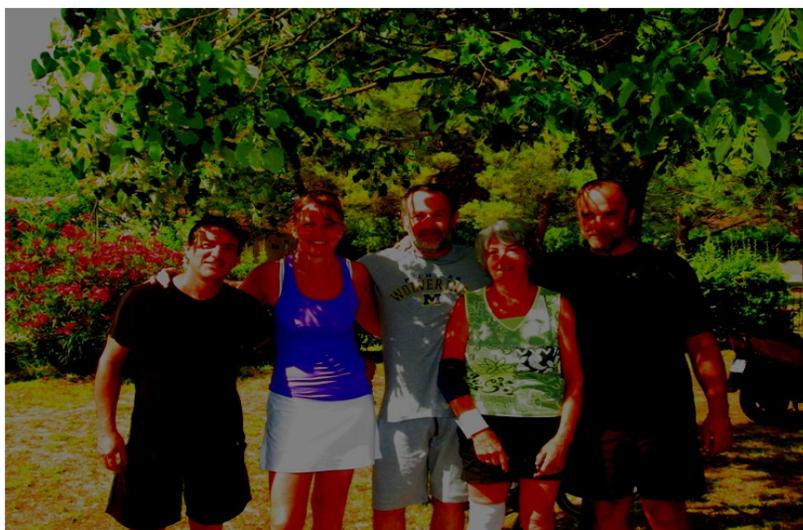


Photo des anciens présidents et du nouveau !

VIE ASSOCIATIVE

TAMBOURIN : : FIN DE SAISON ET NOUVEAU DEPART

La saison 2014 s'achève ; c'est le moment d'assister aux grands prix : Coupe des Vétérans, Prix du Conseil Général de l'Hérault, Championnat de France , Prix de la Vallée de l'Hérault où les grands clubs s'affrontent Cazouls d'Hérault, Cournonterral, Poussan ...

A notre niveau , nous avons participé à la compétition dans la catégorie LOISIR ; c'est une nouvelle série créée par le Comité départemental pour favoriser des rencontres amicales entre les clubs ; l'objectif est de permettre à tous les joueurs de disputer des matchs, quel que soit leur niveau, en toute convivialité, et de resserrer les liens entre des clubs plutôt éloignés. Cela a été une réussite !

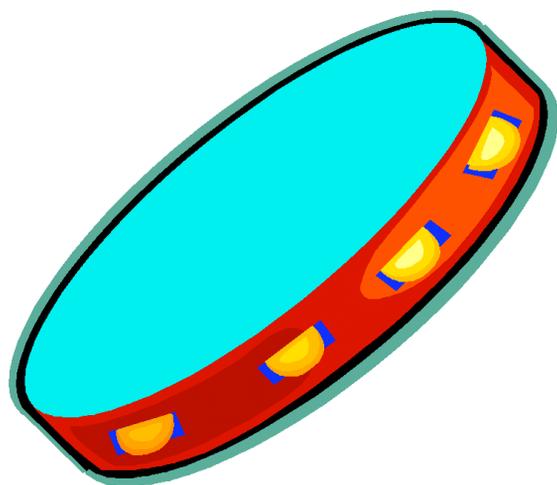
Et l'équipe adulte a repris ses entrainements le jeudi soir et le samedi matin, en prévision des futures rencontres. Rappelons que le terrain est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'initier à ce sport, et que notre club les prend en charge et fournit le matériel nécessaire ;

Lors de la Journée des sports, le tambourin a connu son succès habituel, puisque garçons et filles se sont succédés pour des essais ou des petits matchs de 10h à 17h, sans discontinuer ! Grands ou petits, tous ces jeunes ont découvert ce qui fait l'originalité du tambourin : un jeu qui réclame à la fois l'esprit d'équipe et l'initiative individuelle.

A l'école, les élèves ont eu le plaisir de retrouver l'animateur du CD 34, KEVIN, venu au 3° trimestre pour continuer l'initiation au tambourin. Là encore, les écoliers de Saussan ont montré leur savoir-faire et leur enthousiasme.

C'est pour cela que le club de Saussan a proposé à certains, lors de la Journée des Associations, de créer une section minimes ou benjamins, qui pourra participer aux prochains plateaux ALLER en octobre et novembre, puis, l'hiver passé, reprendre la compétition en mars pour les matchs RETOUR . L'entraînement peut se dérouler un soir de la semaine, ou le mercredi après-midi, selon les disponibilités des joueurs.

Si votre enfant, minime né en 2001-2002, ou benjamin né en 2003-2004, est intéressé, il lui est encore possible de rejoindre l'équipe en formation ; pour cela téléphonez aux responsables au 07 67 47 77 07, ou au 04 67 47 82 24.

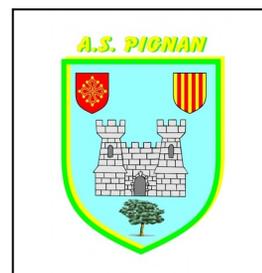


L'équipe de JTS (JOC - SAUSSAN -TAMBOURIN)

VIE ASSOCIATIVE



OLYMPIQUE SAUSSANNAIS



Le bureau 2014-2015

Trésorier - Président - Secrétaire
Frédéric Tourrette - Patrick Valette - Laura Valette

LE MOT DU PRÉSIDENT :

Une nouvelle saison reprend pour les 'footeux', toujours comme objectif, d'offrir aux enfants leur sport favori. L'effectif chez les plus jeunes ne permet même pas de créer une entente avec le club voisin, car la règle a changé au district (il faut au minimum 5 joueurs de la même catégorie pour former une entente) ce qui n'est malheureusement pas le cas. Les enfants sont dirigés au club de Pignan. Une équipe séniors a repris pour cette nouvelle saison dirigée par Julien Raynal. Avec comme objectif le haut de tableau.

Patrick Valette

Les effectifs



SENIORS : Après avoir été éliminé pour le 1^{er} tour de la coupe de France 2-4 par Thézan les Béziers, puis effectué plusieurs matchs amicaux, l'équipe démarre le championnat ce dimanche à Villeneuve les Maguelone puis le dimanche suivant face à Aniane pour le 1^{er} tour de la coupe de l'Hérault.

Entraînement : Le Jeudi de 20H00 à 21H30 et le Vendredi de 19H30 à 21H00.

Contact : Julien Raynal au 06/67/53/12/69.

Entraînements :

Une quinzaine d'enfants sont inscrits au club de l'A.S Pignan.

U6-U7 -U8 -U9-: Le mercredi de 14h00 à 15h30 (à PIGNAN).

U 10-U11 : Le mercredi de 15h45 à 17h15 et le vendredi de 18h00 à 19h15 (à Saussan)

Contact : Lionel Niclos au 06/11/65/22/21 ou Patrick Valette au 06/37/24/88/37

Pour + d'infos: <http://wwwclub.quomodo.com/ol-saussannais>

VIE ASSOCIATIVE



d'Aici, d'Alai

Le 7 Septembre, nous étions donc présents à Saussan, St Jean de Védas, Pignan, et le 14 à Fabrègues pour la RENTREE des Associations .

La liste de nos adhérents s'est allongée ! Nous comptons maintenant une quarantaine de personnes inscrites. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment !

L'adhésion de 15 euros permet de soutenir les projets qui sont très nombreux ! (et vous ne la reprenerez qu'en Janvier 2016.).

Un Atelier Langue va se mettre en place très prochainement.

Un petit groupe s'est constitué pour répertorier les rues ou lieux dits, portant un nom occitan.

Nom des Carrieras



Pour la rubrique D' ALAI :

Nous aurons la chance d'avoir ICI des Musiciens Zurichoïses qui sont tombés amoureux de la langue Occitane !

Le 11 OCTOBRE a eut lieu à FABREGUES : Salle José JANSON,

leur groupe **ZEPHYR COMBO**, a présenté un répertoire varié : chants bretons et **occitans**, reprises inattendues des classiques de la chanson, airs marins, **danses occitanes** et compositions originales dans la même veine, mais aussi un répertoire balkanique, tzigane, jazz manouche, latin ou bal folk.

A SAUSSAN, en Novembre, nous ferons honneur à des Auteurs d'ICI :

Frédéric Mistral, à l' occasion du Centenaire de sa mort :

Exposition du Cirdoc (Centre Interrégional de Développement de l'Occitan) du 14 au 23 Novembre

Conférence de Roland Pécout : le 14 /11/14

Michel Piquemal pour son ouvrage sur le francitan. En partenariat avec « La JOIE de LIRE » Le 21/11/14

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous joindre : daicidalai@gmail.com ou 04 67 47 82 24

De projectes ne manca pas

Esperam quetot aquo vos agradarà

VENETZ ET PORTATZ VOS IDEAS !

VIE ASSOCIATIVE

Le Foyer Rural

Le foyer rural a repris ses activités depuis le lundi 15 septembre 2014

Des programmes sont à votre disposition à la Mairie, Poste ou bibliothèque et nous vous remercions de contacter très rapidement les responsables de section.

*Pour une organisation plus efficace, les inscriptions se sont effectuées dans notre bureau au 1^{er} étage du centre culturel, les **mercredis de 17h à 19h00** et les **jeudis de 16h30 à 18h30** et ce, pendant tous les mois de **septembre et octobre**, sinon cela se fera au moment des cours.*

REFORME SCOLAIRE

L'an passé, nous avons décidé de nous accorder, aux nouveaux horaires de l'école, en avançant l'heure de début de certains de nos cours (soit 16h ou 16h15) comme le théâtre et la peinture et cette année nous avons rajouté la zumba Kids ;

Concernant l'acheminement des enfants vers le centre culturel à 16h après l'école, une autorisation doit être signée par les parents, nos professeurs étant habilités à venir les chercher et éventuellement à les raccompagner à la garderie après le cours.

INFORMATIONS sur nos ACTIVITES :

Anglais: Il reste des places en « **débutants adultes** » le **mardi à 10h30**. A partir de novembre, Liana Hamet proposera des stages de conversation sur le thème du tourisme, ouverts à toutes personnes qui aimeraient ponctuellement se remettre dans le bain. A partir du 2^{ème} trimestre des stages de préparation au bac seront aussi proposés pour des classes de terminales et 1^{ère}. Tous ces stages se passent en journée ou demi-journée le samedi, mais parfois en semaine pour les adultes. Les dates vous seront communiquées par mail.

Art et Patrimoine : Ce cours vous permet de comprendre les mouvements artistiques de la préhistoire à aujourd'hui ; la cotisation de l'activité comprend également une sortie au Carré Ste Anne le 27 juin et une après-midi goûter le 28 février pour commenter les œuvres de Rembrandt. Ces sorties et goûter, sont ouverts à toutes personnes même non adhérentes, à des tarifs intéressants. Il suffit de nous contacter pour vous inscrire.

Atelier de création de mobilier en carton : avec Nadine BRETHERS : les cours ont lieu 1 fois par mois, sous forme de stage le samedi de 9h à 13h (tout public à partir de 8 ans) avec réservation une semaine à l'avance (les dates de stage sont les suivants : 20/09/14, 15 et 29/11/14, 10 et 24/01/15, 7 et 28/03/15, 23/05/15, 06/06/15). N'hésitez pas à venir voir l'atelier.

Miroir aux 2 visages



range CD



VIE ASSOCIATIVE



Couture : Il reste de la place **le jeudi de 14h à 16h30**

Feldenkrais : Cette discipline s'adresse à un public adulte souhaitant apprendre à relâcher les tensions, faire de l'exercice physique, mais de manière très douce en respectant la condition physique de chacun. Il reste des places en particulier **le lundi après-midi à 15h30**

Guitare : le cours est complet

Gym abdo fessiers : il reste de la place **le samedi matin à 9h30**

Gym pilates : Ce cours mis en place il y a 2 ans, a toujours autant de succès. Cette année nous avons un peu modifié les horaires pour contenter tout le monde : **le mardi à 18h10, le mercredi à 10h15 et le jeudi à 11h.**

Jeux de société : le scrabble fonctionne à merveille, les joueurs de belote cherchent encore quelques participants.

Judo : **Teddy RINER** a fait des émules. Par conséquent nous allons sans doute ouvrir un cours **le jeudi à 17h30** pour les confirmés (8 à 11 ans); Le mercredi sera le cours des 4 /7 ans; A confirmer une fois les cours d'essai effectués.

Marche : les randonnées ont repris le 18 septembre tous les jeudis à partir de 14h (horaires d'hiver à 13h30, voir la date avec l'animateur). Journée complète un jeudi et un dimanche par mois : départ 8h

Renseignements Gérard Bireau 04 67 47 70 70.

Peinture : Anne Marie Alexandre propose depuis 2 ans aux enfants de 5 à 12 ans **l'apprentissage du dessin**, la découverte de **l'aquarelle, pastel sec, encre de Chine et encre aquarelle** qui est une encre de couleur vive. Les cours ont lieu le mardi à 16h00 pour les primaires de Saussan et le jeudi à 17h30.

Le cours du samedi 10h30/12h00 est proposé aux adultes et ados.

VIE ASSOCIATIVE



Piano: ce sont des cours de piano d'agrément différents d'une école de musique, sans cours de solfège. Noëlle Florack propose des cours de 45 ou 30 mn. Les créneaux horaires restants à ce jour sont lundi 16h30, 18h et 19h30.

Théâtre : Le cours des pré-ados s'arrête faute de participants...Dommage !!! Il reste des places pour le cours des primaires à 16h15 le jeudi.

Yoga : 2 cours le lundi soir à 17h45 et 19h15. Il reste encore quelques places

Zumba : cette année nous proposons 3 cours **le lundi à 18h25, le mardi à 19h15 et le vendredi 18h15.**

NOUVEAUTES

DO-IN : Michelle Leroux-Taylor praticienne en shiatsu propose cette année à Saussan 3 jours par semaine (lundi matin, jeudi soir et vendredi matin) du DO-IN. Cette discipline asiatique, d'amélioration du bien être, s'effectue à travers de techniques d'automassages, d'étirements doux et de légères percussions corporelles.

STEP : un cours de 45 mn est proposé le lundi à 17h30 et un le mardi à 20h10.

ZUMBA KIDS : Des cours de Zumba pour enfants de 4 à 7 ans sont proposés le lundi à 16h15 à la sortie de l'école et un pour les 8/12 ans le vendredi à 17h15.

Comme d'habitude, le premier cours est celui de l'essai (sauf pour les stages). N'hésitez pas.

Contact : tel/fax 04 67 69 56 23 ou

foyerrural.saussan@orange.fr

A toutes et tous... une bonne reprise et une bonne année d'activités.



PLANNING 2014/2015

MARDI		
16h15 - 17h15	classique débutants (à partir de 6 ans)	amandine
17h15 - 18h30	jazz 1	amandine
18h30 - 19h30	street jazz	amandine
20h - 21h30	jazz adultes	amandine
MERCREDI		
14h30 - 15h30	jazz débutants	amandine
15h30-16h15	éveil	amandine
18h - 19h30	jazz 2 (collégiens à partir de 11 ans)	virginie
19h30 - 20h15	renforcement musculaire (adultes)	virginie
20h15 - 21h30	Barre à terre ado/adultes	virginie
JEUDI		
16h15 - 17h15	initiation 1 (6/7 ans)	virginie
17h15 - 18h15	initiation 2 (technique 1)	virginie
18h15 - 19h45	jazz 3 (lycéens à partir de 15 ans)	virginie
20h - 21h30	jazz adultes	virginie

La reprise des cours est fixée au Mardi 16 Septembre.

TARIFS

45 mn	135 €
1 heure	210 €
1 heure 1/4	225 €
1 heure 1/2	245 €

Possibilité de paiement en 8 fois

Carte d'adhésion : 15 €
 pour 2 membres même famille : 25 €
 pour 3 membres et + même famille : 35 €



Renseignements :
 kdansesaussan@sfr.fr - Association Kdanse Saussan



Association « Amitiés et Loisirs »

Cette nouvelle association prend son envol en cette année 2014.

Elle a pour objectif d'apporter à notre village par ses activités : la création d'un point rencontre, d'ateliers ludiques, techniques et créatifs, l'animation, l'organisation de sorties et voyages.

* **Tous les vendredis de 14h00 à 17h00** : Au centre culturel

Ateliers : *couture, tricot, crochet. Préparation du carnaval par la confection de fleurs en papier.*

* **Tous les 15 jours « Le lundi »** :

Sortie cinéma : Départ de la commune en bus puis en TRAM via Montpellier.

* **Le 6 décembre 2014** : « **Voyage** » - sur inscription - Prix : 46 euros

Visite du « **Palais des rois de Majorque** » puis direction le Perthus pour quelques emplettes.



Contact : Madame RODRIGUEZ Jacqueline

04.67.47.86.51 ou 06.71.77.95.62

VIE ASSOCIATIVE

EMPREINTE ET TERRE : **poterie-modelage-sculpture**

Vous propose des ateliers pour adultes :

tous les lundis après-midi de 14h à 16H30

tous les 15 jours le lundi de 20h30 à 23h

et un atelier pour enfants tous les lundis de 17h à 18h30



Possibilité de stage pendant la première semaine des vacances de Toussaint.

Renseignements et inscriptions : Nadine 04 67 47 77 86

Après une fin d'année très active, les adhérents reprennent leur activité de loisir.

Le dimanche 18 mai, le vent s'étant calmé, nous avons pu, sous un beau soleil, procéder à notre cuisson primitive. Toutes les adhérentes étaient au rendez-vous pour suivre la cuisson de leurs pots et de leurs sculptures. Sous les flammes mordantes, on pouvait apercevoir les pièces incandescentes et suivre la coloration des différentes argiles. La transformation des poteries par le feu est une étape fascinante.



Nous avons dû attendre 18h pour découvrir nos pièces.

De beaux résultats ; le passage des flammes sur les pots a laissé de belles traces qui racontent toute l'histoire de notre cuisson.

Et déjà de nouvelles envies ont pris naissance pour une prochaine aventure.



VIE ASSOCIATIVE

EMPREINTE ET TERRE : poterie-modelage-sculpture (suite)

Le dimanche 1^{er} juin, les potières étaient de nouveau à pied d'œuvre pour entreprendre la cuisson tant attendue :

« le raku »

Six cuissons ont été nécessaires pour venir à bout de toutes ces créations. Et sitôt la première cuisson terminée, nous passons à l'examen des résultats tandis que les pièces émaillées attendent sagement leur passage au four.



Merci à tous les artistes petits et grands .

Vous pourrez découvrir nos créations lors de notre prochaine exposition.



EXPOSITION 28 ET 29 MARS 2015 AU CENTRE
CULTUREL

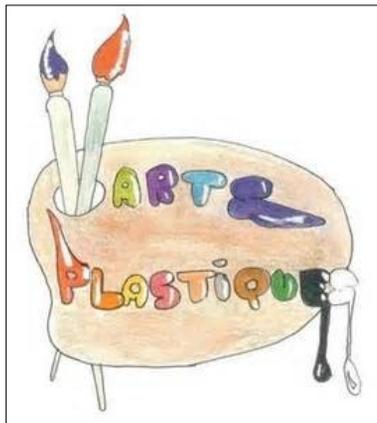
SUR LE THÈME «MUSIQUE ET DANSE»

Nous accueillerons avec plaisir dans notre exposition tous les tableaux des artistes Saussannais sur le thème annoncé.

Seront associés à notre exposition les philatélistes qui exposeront leur collection de timbres sur le thème des pots. A cette occasion, les potières feront quelques copies d'œuvres présentées sur les timbres.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION IMPULSION



Nos activités d'arts plastiques ont repris depuis la rentrée et nous comptons cette année 10 peintres qui participent aux cours du samedi après-midi, au Centre Culturel.

Ceux-ci sont dispensés par un professeur agréé.

Des travaux sur des thèmes collectifs, ou individuels, sont prévus pour les personnes ne souhaitant pas suivre les cours (le samedi également).

Nous organisons une exposition annuelle à Saussan, et participons à diverses expositions dans les communes avoisinantes.

Pour tout renseignement sur notre fonctionnement, contacter le secrétaire de l'Association : **Fernand Cortes tél.04 67 47 65 30**

Bonne reprise à tous

VIE ASSOCIATIVE

LES JARDINS DE SAUSSAN



« Les jardins de Saussan »



Les jardins familiaux de Saussan sont nés en 2011 sur le terrain « la Condamine », au bout de la rue du Moulins, avec 6 parcelles de 100 m². Nous terminons la saison d'été 2014 avec 17 adhérents sur des parcelles de 50 ou 100m² et de belles récoltes de fruits et légumes bio.

Cette année, nous avons réalisé une matinée de travail collectif au printemps, pour entretenir les espaces communs et un apéritif, avec des spécialités du jardin, au début au mois de Juillet. Nous nous sommes croisés cet été le soir, à la fraîche pour arroser les légumes, désherber ou récolter, ainsi que pour échanger des plans ou des conseils sur les différentes cultures (certains étant plus expérimentés que d'autres !).



Nous étions présents à la foire aux associations, pour partager un gaspacho préparé sur place et attribuer les dernières parcelles. Nous sommes actuellement au complet, mais nous avons établi une liste d'attente.

Si l'aventure vous tente et que vous êtes intéressé(e) par une parcelle (100m²) ou une demi parcelle (50 m²) faites-vous connaître pour être sur cette liste (fleur.favre@orange.fr).

VIE ASSOCIATIVE

L'école Néerlandaise « De Watertoren »

Après une année scolaire fructueuse nous l'avons clôturée avec une sortie. Le thème de cette sortie était l'art'. Premièrement, nous avons visité le Musée Régional d'Art Contemporain Languedoc-Roussillon à Sérignan. Un musée vraiment très beau et l'accueil était très sympathique.

Les enfants découvraient ensemble l'exposition Rosson Crow en compagnie d'un médiateur qui les invitait à partager sur les œuvres, puis réalisaient un atelier créatif.

Ensuite nous avons bien mangé à la plage de Cap d'Agde, chez Mango's Beach Bar. A la plage les enfants ont fait des sculptures de sable. Et bien sûr nous avons nagé !



C'était une journée réussie et ensoleillée ! Le 20 septembre c'était la rentrée de l'école Néerlandaise !

VIE ASSOCIATIVE



En route pour une nouvelle année scolaire !

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que cette rentrée des classes s'est déroulée au mieux, pour les petits et pour les grands! Nous sommes « Les Parents de Saussan », association de Parents d'élèves attentifs au bien-être des enfants à l'école, et soucieux de consolider les liens entre parents, enfants et enseignants, ainsi qu'avec tous les adultes qui interviennent dans le quotidien de nos enfants.

Nous vous avons représenté aux Conseils d'Ecole en Maternelle et en Élémentaire, et avons participé aux réunions à l'initiative de la Mairie pour la mise en place et le suivi des **Nouveaux rythmes scolaires**.

Nous avons œuvré également auprès de la Mairie pour que **l'école demeure une priorité** dans notre village.

Nous avons effectué des travaux de peinture, décoration et acheté du mobilier afin de mener à bien notre projet d'**embellissement des écoles** Maternelle (hall d'entrée, grande salle, cour) et Élémentaire (bibliothèque, cantine, garderie).

Nous avons soutenu et participé au projet de l'Ecole Maternelle, en association avec la Compagnie « Clown du Spectacle », pour permettre l'**achat de nouveaux vélos**.

Nous avons été présents lors du **Carnaval des Ecoles**, et du **Marché aux plantes** et **Vide Grenier**.

Nous avons aidé les enseignants à la réalisation de **la Fête de Fin d'année des Ecoles**, et avons offert **l'animation musicale** de la soirée.

Enfin, nous nous sommes battus contre **la menace d'une fermeture de classe à l'Ecole élémentaire** ! Volonté et détermination, communes à tous, ont permis le maintien des 4 classes ! Nous devons à l'avenir, rester vigilants !

Cette année encore, nous souhaitons poursuivre nos actions, être présents, bienveillants, à votre écoute, attentifs et disponibles pour favoriser le dialogue et les échanges autour de notre école ! Vous pouvez rejoindre notre équipe de parents !

Pour être au cœur de la vie de l'école tout au long de l'année, Pour donner votre avis, vos idées,

Pour participer aux différentes actions,

Pour représenter les parents et assister aux Conseils d'école.

C'est grâce à ces actions notamment, que le quotidien de nos enfants s'en retrouve enrichi ; la présence et la participation de chacun, aussi infime soit-elle, nous est précieuse !

N'hésitez pas à nous contacter.



Les membres du bureau à votre écoute

- Présidente : Corinne Taphanel 06 20 56 63 69 maman de Mahé (CP - F. Aussaresses)
- Trésorière : Virginie Mourin 06 61 50 78 66 maman de Capucine (CP - F. Aussaresses)
- Secrétaire : Virginie Villion 06 84 08 08 52 maman d'Anouk (GS - C. Fournier) & Léane (CM1/CM2 - Y. Blancas)

Et aussi les Parents Référents Maternelle « La Marelle »

- Marielle Dusseau-Ferté : maman de Célestin (PS - M. Fabre)
- Virginie Villion : maman d'Anouk (GS - C. Fournier)

Et les Parents Référents Élémentaire « Joseph Delteil »

- Arnaud Bezombes : papa de Nolan (CP - F. Aussaresses) & Maëlie (CM1/CM2 - Y. Blancas)
- Perrine Perrot : maman de Nolwenn (CE1 - F. Raspaud)
- Harry Félix-Laderval : papa d'Illona (CE2/CM1 - F. Roustit) & Alia (CE1 - F. Raspaud)
- Virginie Mourin 06 61 50 78 66 maman de Capucine (CP - F. Aussaresses)



VIE ASSOCIATIVE

Association L'OLIVIER

3 Place de L'Eglise

34570 SAUSSAN



L'association L'OLIVIER est une association loi 1901 regroupant un peu plus d'une soixantaine d'adhérents. Sa principale activité à caractère culturel consiste à organiser périodiquement (généralement une à deux fois par trimestre) un dîner-conférence sur un sujet présenté par un spécialiste, intervenant après un repas convivial. La conférence est souvent enrichie d'une vidéo-projection (ou d'une exposition), suivie d'un débat avec les participants.

Malgré la sécheresse, la récolte 2014-2015 de L'OLIVIER s'annonce bonne en quantité comme en qualité.

L'association a tenu son assemblée générale ordinaire le vendredi 10 octobre à 18 heures au Centre Culturel. Outre les questions statutaires, elle a présenté les thèmes des conférences en cours de préparation et noté les suggestions des adhérents présents.

Le premier dîner-conférence a eu lieu le vendredi 24 octobre au Centre Culturel avec Monsieur Jean-Pierre ROSE, historien de l'art et expert en peinture, sur le thème « *La peinture maniériste entre le 16^è et le 17^è siècle* ».

Le deuxième dîner-conférence est prévu pour le **vendredi 28 novembre à 19 heures** au Centre Culturel avec Monsieur Louis Secondy, historien bien connu pour ses travaux sur nos villages et notre département. Il évoquera comment la Grande Guerre a été vécue dans les villages, après le départ pour le front des hommes les plus actifs, comment s'organisent le travail de la vigne et la vie sociale ? Comment se tissent les relations entre le village et ses soldats ? Louis Secondy vient de publier avec ses fils, Jean-Luc et Guilhem, un ouvrage « *Les Héraultais dans la guerre de 14-18* » (280 pages agréables à lire et abondamment illustrées).

Les personnes qui souhaitent participer à cette soirée peuvent s'inscrire dès maintenant et au plus tard le lundi 24 novembre dernier délai.

Un autre thème est en préparation pour le **vendredi 30 janvier 2015** : « *La réforme territoriale : Régions, Départements, Métropole* ». Ce sujet d'actualité, qui varie chaque mois, sera traité par M. Georges Roques, géographe et auteur de plusieurs études sur la région.

Signalons pour conclure que ces trois conférenciers, soit par leur domicile, soit par leurs origines familiales, ont des liens avec les villages de Pignan et Saussan, réunis dans notre association. Ce qui prouve une nouvelle fois les qualités du terroir pour cultiver la vigne, l'olivier et l'esprit.

Pour plus d'informations (ou réservation pour le 28 novembre) vous pouvez nous contacter

Soit : par courriel : lolivier.pignan.saussan@gmail.com ou par téléphone : 06 07 32 97 14

ou par courrier à : Association l'Olivier 3 place de l'Eglise 34570 Saussan

VIE ASSOCIATIVE

Association L'OLIVIER (suite)

3 Place de L'Eglise



Pour le **premier trimestre 2015**, deux thèmes sont en préparation :

- l'un concerne les territoires et leur gestion : la réforme territoriale, les régions et les métropoles, les paradoxes du Languedoc-Roussillon, la place de Montpellier... Ce sujet d'actualité, qui varie chaque mois, sera traité par M. Georges Roques.

- l'autre concerne l'histoire de l'art : la peinture maniériste entre le XVI è et XVII è siècle, période mal connue entre la Renaissance et l'âge classique, nous sera présentée par M. Jean-Pierre Rose.

Signalons pour conclure que les quatre conférenciers, soit par leur domicile, soit par leurs origines familiales, ont des liens avec les villages de Pignan et Saussan, réunis dans notre association. Ce qui prouve une nouvelle fois les qualités du terroir pour cultiver la vigne, l'olivier et l'esprit.

Vous pouvez nous contacter soit :

Par mail : lolivier.pignan.saussan@gmail.com

Par courrier : Association l'Olivier 3 place de l'Eglise 34570 Saussan

Par téléphone : 06 07 32 97 14

VIE ASSOCIATIVE



Ecole de musique L'INTERNOTE ! Vous pouvez encore vous inscrire !

L'école de musique associative intercommunale L'INTERNOTE, propose des cours de Formation musicale et d'instrument pour enfants et adultes, d'éveil musical et d'atelier instrumental pour les plus petits sur les communes de Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, Saussan, et Saint Georges d'Orques.

Les instruments enseignés sont :

- accordéon,
- batterie et percussion,
- clarinette,
- flute à bec,
- Flute traversière,
- harpe,
- guitare (classique, basse et électrique),
- piano,
- saxophone,
- violon,
- violoncelle
- trompette.



Cette année, ouverture de 2 nouveaux cours à Lavérune :

Un cours de chant en cours individuel (technique vocale, chant classique et comédie musicale)

Un cours d'Eveil pour les enfants de moyenne et grande section de maternelle.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 67 47 92 88 et à consulter notre nouveau site internet : www.linternote.org

L'INTERNOTE,
Centre culturel Angel Perez
Rue Serive Matteï
34570 Pignan
04 67 47 92 88
asso.linternote@orange.fr
www.linternote.org

NUMEROS UTILES

Mairie

13 rue de la Mairie– 34570 SAUSSAN

Accueil: 04-67-47-72-32

Fax: 04-67-47-68-03

Mail: mairie-de-saussan@wanadoo.fr

Horaires:

Du lundi , mardi, jeudi et vendredi de

8 h30 à 12 h et de 15 h à 17 h.30

Le mercredi matin de 8h30 à 12h

Le samedi matin de 10h à 12h

Permanence du CCAS:

Mme Muriel GANGA

Le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30

Ou sur rendez-vous au **04.67.47.72.32**

Sauf pendant les vacances scolaires

Police municipale:

04.99.64.63.65

06.71.58.43.52

La poste:

Tel: 04-67-47-99-23

Horaires:

Du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 00

Le samedi de 9 h à 11 h 00

Collecte des encombrants:

Appelez au préalable pour prendre rendez-vous à :

la maison de l'agglomération de Pignan au:

04-67-50-49-51

Numéros utiles

Ecole élémentaire: 04-67-47-77-49.

Ecole maternelle: 04-67-47-78-97.

Cantine: 06-77-17-30-78.

Accueil loisirs enfance: 06-72-23-81-63.

Bibliothèque: 04-67-47-50-33.

Maison des jeunes: 04-67-50-75-58.

Secours:

Pompiers: 18.

S.A.M.U: 15.

Gendarmerie de Saint de Védas: 04-67-99-45-70

Composer le : **17 après 19 h 00**

Horaires d'ouverture " LE PETIT TOUT "

Lundi - mardi - mercredi -vendredi– samedi: de 7 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 30 à 20 h 00.

Jeudi: de 15 h 30 à 20 h 00. - Dimanche de: 7 h 00 à 13 h 00. Fermé le jeudi matin

Tous les dimanches matin retrouvez notre marché campagnard avec ses :

Coquillages, fruits et légumes, charcuterie- viande et son fromager.

Site web: www.saussan-herault.fr